



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE du 18 octobre 2023

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 12 octobre 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M<sup>me</sup> Claudie SONNET, Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Christine BOURDEL, M. Bernard GAUDIN, M<sup>me</sup> Brigitte PALIERNE, M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND, M. Jean-Claude BOISSEAU, M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudie SONNET), M<sup>me</sup> Simone GITEAU (avait donné pouvoir à M. Jean-Claude BOISSEAU), M<sup>me</sup> Jocelyne GAUTIER (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND), M. Loïc GUILLEMOT (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Christine BOURDEL).

Objet : **Mise en place des mutuelles solidaires sur la commune de Châteaubriant**

#### EXPOSÉ

Madame la Vice-Présidente du CCAS, expose les éléments suivants aux membres du Conseil d'Administration :

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 12 avril dernier, les membres ont validé le lancement de l'appel à partenariat pour la mise en place des mutuelles solidaires sur la commune de Châteaubriant.

L'objectif est de proposer aux habitants un choix de complémentaires santé de qualité sur la durée de la convention, à savoir 3 ans, avec des tarifs compatibles pour tous les budgets.

Lors de ce même Conseil d'Administration, les membres ont approuvé la procédure suivante :

1. Passation d'un appel à partenariat via une annonce légale, laissant un délai de deux mois aux mutuelles pour y répondre ;
2. Réception des candidatures et analyse des garanties proposées ;
3. Choix de la ou des mutuelles la (les) plus avantageuse(s) par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Cinq mutuelles régies par le code de la mutualité ont envoyé leurs propositions de partenariat.

Le groupe de travail qui s'est réuni le 10 octobre 2023 a examiné les candidatures et a sélectionné trois organismes :

- ✓ MUTUALIA Grand Ouest – 6, rue Anita Conti à Vannes,
- ✓ Mutuelle JUST – 53, avenue de Verdun à Valenciennes,
- ✓ MBA Mutuelle – 62, boulevard Jean Mermoz à Rennes.

Compte tenu des éléments présentés, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration la validation de ces choix.

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, par son vote, décide :

1. d'approuver la mise en place des mutuelles solidaires sur la commune de Châteaubriant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
2. de sélectionner trois organismes :
  - ✓ MUTUALIA Grand Ouest – 6, rue Anita Conti à Vannes,
  - ✓ Mutuelle JUST – 53, avenue de Verdun à Valenciennes,
  - ✓ MBA Mutuelle – 62, boulevard Jean Mermoz à Rennes ;
3. d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer lesdites conventions de partenariat et tous les documents nécessaires s'y rapportant.

**Vote : 11 voix POUR (dont 4 pouvoirs).**

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 18 octobre 2023

Pour Le Président, et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Mis en ligne le 02/11/2023

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20231026-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-10-2023

Publication le : 26-10-2023

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET

